

ABONNEMENT

Un an..... 48 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers; — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 22 MARS

## Le frac de M. Poubelle

M. Legludic vient de déposer son rapport sur les virements et dépenses exagérées qui se produisent dans les différents ministères.

Son rapport est divisé en trois parties : 1° gratifications ; 2° transfert des cendres de Carnot, etc. ; 3° dépenses exagérées. Nous ne nous portons pas garant des titres, mais ces titres indiquent bien les matières contenues dans les trois parties du rapport de M. Legludic.

Le dernier chapitre, *Dépenses exagérées*, se rapporte aux frais de voitures et de timbres-postes du ministère de l'intérieur.

— On ne peut se figurer, dit M. Legludic, l'abus d'emploi de voitures et l'abus d'affranchissement qui se produisent dans ce ministère. Voitures et timbres se chiffrent annuellement par dix-huit mille francs, dont dix mille francs de voitures.

Dans le seul mois de janvier, il a été dépensé pour trois mille francs de timbres. Il est visible qu'on ne compte pas et que l'on s'en paie à plaisir sur le dos des contribuables.

Le chapitre *Gratifications* traite, comme son titre l'indique, des gratifications accordées à diverses occasions au personnel du ministère de l'intérieur.

Pour une seule année, ces gratifications montent à trente-trois mille francs.

M. Legludic trouve avec raison qu'il y a là quelque exagération.

Et il y a encore les gratifications extraordinaires fournies sur les crédits votés, par exemple, pour le transfert des cendres de Carnot, etc.

Sur ce chapitre, qui forme le second du rapport de M. Legludic, quinze mille francs ont été employés à servir des gratifications, sans parler bien entendu des notes plus que salées fournies par certains des délégués du gouvernement. Rappelons que si M. Noël Parfait dépensait 42 francs pour aller chercher les cendres de la Tour d'Auvergne à Nice, un haut fonctionnaire dépensait, lui, 5,000 francs pour aller recueillir à Magdebourg les cendres de Lazare Carnot.

Pour nous en tenir simplement aux gratifications extraordinaires que nous venons de signaler, répétons seulement, d'après M. Legludic, qu'une échelle de gratification fut ainsi établie pour la préfecture de la Seine :

Un employé 50 fr., un sous-chef de bureau 100 fr., un chef de bureau 200 fr. M. Poubelle, préfet de la Seine, mille francs..... enfin un tapissier 15 francs.

— Mille francs à M. Poubelle, proteste M. Legludic, à M. Poubelle qui fut défrayé de tout, voyage, hôtels, réceptions, pourboires ! pourquoi mille francs ? Ah ! on a fourni une jolie raison à l'intérieur !

Il paraît qu'il plut quelques gouttes pendant la cérémonie de Magdebourg ; l'habit brodé de M. le préfet fut endommagé et comme, avec la centaine de mille francs qu'il touche, il n'a pas le moyen de remplacer un habit, on trouva bon de lui donner une indemnité !

Allez de l'avant, M. Legludic, ne « calez

pas ». Je suis sûr que, en fouillant la « gratte » jusqu'au tuf, vous trouverez des carottes encore plus copieusement panachées.

## APRÈS LE VOTE

Voici, sur le vote de « la loi d'accroissement », l'opinion du *Temps*, qui mérite d'être prise en considération :

« Peut-être n'eût-il pas été impossible d'aboutir à une situation moins anormale, si certaines fautes de tactique ne s'étaient pas produites. L'action du gouvernement, les dispositions d'une bonne partie de la Chambre ont été incontestablement gênées par certaines interventions malencontreuses. Pour être pleinement libérale, pour tendre à l'apaisement si nécessaire, la loi nouvelle eût dû apparaître comme l'œuvre des républicains de gouvernement ; non pas comme une œuvre de repentir, mais simplement comme une œuvre de raison, de sagesse, de bonne humeur confiante. Malheureusement, la prudence n'a pas eu seule la parole ; des manifestations inutiles, dangereuses, ont eu lieu. L'amendement de M. Clausel de Coussergues avait gagné, au début, les deux tiers peut-être, sinon les trois quarts, de la Chambre. Les proportions se sont trouvées, avant-hier, retournées : L'amendement a été repoussé par 307 voix contre 199. Quant à la taxe de cinquante centimes pour les associations non autorisées, elle a rallié 262 voix contre 235.

» Le dernier mot n'est pas dit, toutefois. Le Sénat s'honorerait en étudiant de très près les textes et les taxes qui lui sont maintenant soumis. Sur le taux de celles-ci, sur les garanties à donner aux contribuables, il pourrait, en arbitre impartial, atténuer, réparer ce qu'il y a d'excessif dans les dispositions votées par la Chambre. Ce ne sera pas provoquer des conflits, ce sera uniquement user d'un droit de pondération, dans l'intérêt de tous. Puisqu'on fait une loi, que le législateur ne se dérobe pas au premier de ses devoirs, qui est de ne pas laisser l'interprétation de la loi au pouvoir exécutif, sans recours possible devant aucune juridiction. La loi égale pour tous, point d'arbitraire pour personne : voilà le principe supérieur. »

## La taxe des journaux et imprimés

### Amendement Krantz

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE

« Le titre des articles 3 et 4 de la loi du 6 avril 1878 est abrogé par le texte suivant : la taxe des journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques, paraissant au moins une fois par trimestre et traitant de matières politiques ou non politiques, est par exemplaire de 2 centimes jusqu'à 50 grammes ; au-dessus de 50 grammes, le port est augmenté de 1 centime par 25 grammes ou fraction de 25 grammes excédant. Ces mêmes journaux et écrits périodiques ne paient que la moitié des prix fixés ci-dessus quand ils circulent dans le département de la publication ou les départements limitrophes.

» En dehors du supplément qui jouit de l'exemption de tout droit de poste en vertu de l'article 5 de la loi du 6 avril 1878, n'est consi-

dérée comme un supplément à un journal et admise à ce titre au bénéfice du tarif des écrits périodiques, que toute feuille détachée constituant une addition occasionnée par l'abondance des matières où servant à compléter, à commenter ou à illustrer le texte du journal. Ne peuvent être considérés comme suppléments ni bénéficier en aucune façon des taxes fixées par l'article précédent, les prospectus, les catalogues, les almanachs et les livraisons qui seront traités comme imprimés ordinaires. »

## Les registres du personnel des congrégations

La chambre des requêtes de la Cour de cassation, dans une contestation engagée entre la congrégation des bénédictines du Calvaire et l'administration de l'enregistrement, vient de rendre un arrêt qu'il est intéressant de signaler :

Aux termes de cet arrêt, « les congrégations, communautés ou associations religieuses étant, comme toutes les sociétés, tenues de communiquer aux agents de l'enregistrement leurs livres et registres, la maison-mère doit représenter le registre du personnel de toute la congrégation, s'il en existe un. Et si on allègue que chaque succursale constitue une congrégation indépendante et autonome et qu'il n'existe pas de registre général, mais seulement un registre particulier dans chaque succursale, il appartient aux juges du fond de décider, d'après l'examen des statuts et les circonstances de la cause, que toutes les maisons de l'ordre forment une seule et même congrégation dont tous les membres sont soumis à l'autorité d'une même supérieure générale, et d'en conclure que celle-ci doit nécessairement avoir en sa possession un registre du personnel de toute la congrégation, qu'elle est tenue, à peine d'amende, de communiquer à l'administration. »

## Le Patriotisme de MM. les Socialistes

Les socialistes protestent quand on les accuse de n'être pas patriotes.

Voici cependant deux phrases typiques que nous extrayons du compte rendu officiel de la séance du 9 mars.

M. Jourde, député. — Nous nous ferons naturaliser dans un pays voisin, si l'on nous rend la place intenable dans notre pays.

Rendre la place intenable pour les socialistes, c'est les empêcher de mettre le désordre partout et de prêcher la révolte.

M. Fabérot, député. — Il vaut mieux supprimer les armées permanentes que de faire mourir tous les citoyens pour la défense d'un mot qui s'appelle la Patrie.

Nous faisons appel au cœur de tous les braves gens (et ils sont nombreux dans le Saumurois), qui ont combattu en 1870 pour la patrie, pour juger ces phrases comme elles le méritent.

Qu'en dira le *Courrier de Saumur*, journal socialiste et organe de la municipalité socialiste dont MM. Peton, Piéron et Roland sont les plus beaux ornements ?

## DÉMASQUÉS !

A ceux qui auraient encore quelques illusions sur les sentiments des socialistes nous offrons cette phrase prononcée par l'allemand socialiste Bebel au Congrès international de Bruxelles en 1891 :

« Ce que nous voulons, c'est laisser ouverte la plaie au corps de la société actuelle. Ce que nous voulons, c'est faire disparaître de la terre cette société bourgeoise. Ce que nous voulons, c'est amener au plus tôt l'heure suprême de cette société et la remplacer par la société socialiste. Et il n'y a pas deux moyens pour arriver à ce but. Il faut, à toute force, maintenir l'ouvrier dans sa situation de misère. »

Donc c'est bien entendu. Pour exciter le peuple à la révolte, il faut empêcher toute réforme qui pourrait soulager sa misère.

Voici donc le fond du sac de ces farceurs qui voudraient le désordre pour pouvoir pêcher en eau trouble.

Le bon sens populaire ne leur en fournira pas l'occasion.

## INFORMATIONS

### La santé de M. Félix Faure

L'indisposition du Président de la République ne présente aucune gravité. Il est atteint d'une légère grippe.

### Un fils de l'empereur Guillaume

D'après une dépêche de Berlin à l'Agence nationale, on s'attend d'un moment à l'autre à la mort du prince Joachim, le plus jeune fils de Guillaume II.

### Les sous-officiers retraités

Une mesure intéressante vient d'être décidée en ce qui concerne les sept cents sous-officiers retraités actuellement après quinze ans de service.

Ils seront rayés des cadres de l'armée territoriale et immatriculés dans la réserve. Cette pépinière d'excellents soldats pourra ainsi fournir deux mille sous-lieutenants à l'armée de seconde ligne.

### La nouvelle solde des capitaines

Les différents chapitres du budget de la guerre comprennent, pour l'exercice 1895, une augmentation totale de 650,000 fr. destinée à augmenter la solde des capitaines de toutes armes. Ces officiers recevront la solde progressive après 5, 8 et 12 ans de grade, au lieu de 6, 10 et 13 ans. La solde sera donc maintenant ainsi graduée : Après 5 ans, 360 francs ; après 8 ans, 720 ; après 12 ans, 1,080 fr.

De cette façon, nos capitaines n'auront pas encore la brillante situation faite aux officiers du même grade en Allemagne ; ils auront, tout au moins, la preuve que l'on s'intéresse à eux. L'amélioration qui va leur être accordée allégera sûrement leur sort ; mais il est à espérer qu'on ne s'en tiendra pas là.

### Accident à Saint-Cyr

Un déplorable accident vient de se produire à l'Ecole de Saint-Cyr au cours d'un exercice des places, fait à la fois par des recrues et par des anciens ; l'un de ces derniers a été atteint par l'épée-baïonnette d'un de ses camarades ; l'arme a pénétré profondément dans la poitrine.





M<sup>me</sup> ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, Saumur

Informe le public qu'à partir de LUNDI elle ajoutera à ses articles un

# RAYON DE PARFUMERIE

Assorti des meilleures marques et à des prix défiant toute concurrence sur la place

Du 25 au 28, il sera offert à tous les visiteurs un flacon de Parfum; en outre, tout achat de 2 fr 50 donnera droit à un joli Vaporisateur.

# MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été

**COSTUMES COMPLETS A 35 FR.**

Sur mesure

Etudes de M<sup>e</sup> LELIEVRE et de M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaires à Saumur.

## A ADJUGER

Le dimanche 24 mars 1895, à 1 heure du soir,

Par le ministère de M<sup>e</sup> LELIEVRE et FOURCHAULT, au domicile des époux MOTTIER,

### 1° Une Maison

Sise à Varrains, rue de la Parterne. Mise à prix : 2,000 fr.

2° Les MEUBLES garnissant ladite maison, comprenant notamment : lits, buffet, armoire, chaises, vaisselle, bahut, pendule, linge de table et de ménage, etc.

Pour les meubles, on paiera comptant, plus 10 0/0.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LELIEVRE ou à M<sup>e</sup> FOURCHAULT.

## A Louer de suite MAISON

ET GRAND JARDIN Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Vient de paraître

### Aujourd'hui — Demain

Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes.

PAR M. MAURICE DE LAVIGERIE, Chevalier de la Légion d'honneur.

Envoi franco contre 60 centimes. — S'adresser à ANDOUARD, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

## A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

## Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur  
Géométrie, Expertise, etc.

### Joli Salon Louis XV

Noyer ciré sculpté garni imitation tapisserie

### A Vendre de suite

Pour cause de départ.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

## PROPRIÉTÉ

A Saint-Martin

Maison et 4 hectare de Jardin bien arbrutés, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

## Demandes d'Emplois

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps. S'adresser au bureau du journal.

UN MENAGE demande un emploi.

UN MENAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4°

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50

Petits pois Amieux. . . 1 » — — 0 60

Haricots verts. . . . . 0 85 — » »

Haricots verts Amieux 1 » — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.

Dépôts des Maisons Amieux Frères, de Nantes, et Rodet Frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Primeurs d'Algérie supérieures à celles d'Espagne. Artichauts, Pommes de terre, etc.

Commodité, Économie

## LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.

Elle détruit les germes des maladies contagieuses.

Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.

Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS

CARTES D'ADRESSES

ETIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS

TÊTES DE LETTRES

CIRCULAIRES — ENVELOPPES

AVIS DE TRAITES — MANDATS

REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS

REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL

FAIRE-PART NAISSANCE

CARTES DE VISITE

AFFICHES — PROSPECTUS

PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES

PRIX-COURANTS

MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS

CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

## ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,